

FORMATION CONTINUE DE L'ISIT

VALIDATION DES ACQUIS : un dispositif pour obtenir tout ou partie de diplôme

La VAE (validation des acquis de l'expérience) peut permettre d'obtenir la totalité ou une partie d'un diplôme sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée, bénévole et/ou volontaire.

Toute personne ayant au moins trois années d'expérience en rapport avec le diplôme visé peut prétendre à la VAE.

Le candidat à la VAE doit démontrer que ses acquis professionnels et personnels correspondent aux connaissances et aux aptitudes exigées pour l'obtention totale ou partielle d'un diplôme. Il convient donc en amont de mener une réflexion sur son expérience professionnelle afin de choisir la bonne filière et le bon diplôme.

Plus d'information ?

Portail national sur la VAE : <http://www.vae.gouv.fr/>

Portail de l'Ile de France sur la VAE : <http://www.infovae-idf.com>

Répertoire nationale de la certification professionnelle : <http://www.cncp.gouv.fr>

Site Service public sur la VAE : <http://vosdroits.service-public.fr/VAE>

Le diplôme de l'ISIT accessible par VAE :

Les spécialisations proposées

- **Change management and diversity**
- **Communication interculturelle et traduction**
- **Interprète de conférence**
- **Juriste-linguiste**
- **Stratégies internationales et diplomatie**
- **Internationale communication and technologie**

ISIT – Institut de Management et de Communication Interculturels

Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général

Etablissement composante de l'Université Paris-Panthéon-Assas créée par décret n° 2021-1831 du 24 décembre 2021 - Ecole associée de l'ICP

Siège social : 39 bis rue d'Assas 75006 Paris / **Campus Arcueil** : 23/25 avenue Jeanne d'Arc 94110 Arcueil

Tél : 33 (1) 42 22 33 16 – contact@isit-paris.fr – www.isit-paris.fr

Association loi 1901 – SIREN : 784 280 836 – Code APE 8559B

LA PROCEDURE VAE A L'ISIT

Elle se déroule en plusieurs étapes

ETAPE 1	Premiers contacts, information sur les procédures
ETAPE 2	Recevabilité : Le candidat mène une première réflexion sur son expérience professionnelle en remplissant le livret de recevabilité (livret 1). Cette étape administrative permet de vérifier le nombre d'années d'expérience cumulées d'activités en relation directe avec le diplôme de l'ISIT visé. La commission de recevabilité se prononcera sur la poursuite de la procédure par une VAE ou non. Et un rendez-vous d'orientation fixera les étapes suivantes.
ETAPE 3	La constitution du dossier VAE est accordée au candidat qui a obtenu un avis favorable au dossier de recevabilité. Il reçoit un guide méthodologique, le livret 2 et la fiche RNCP du diplôme visé. Il a pour objectif de démontrer l'expérience acquise tant sur les connaissances que les compétences telles que celles attendues d'une personne titulaire du diplôme visé. Il peut se faire accompagner (facultatif) et bénéficier en face à face d'une aide pédagogique pour la constitution et la rédaction du dossier de preuves. (24 heures)
ETAPE 4	Dépôt du dossier VAE, l'inscription au diplôme et soutenance : Les membres du jury analysent la demande du candidat sur la base du dossier VAE et d'une soutenance.
ETAPE 5	Résultats : Suite à la soutenance, la commission d'attribution décide : <ul style="list-style-type: none"> • La validation totale du diplôme • La validation partielle du diplôme avec mentions des éléments définitivement acquis et des éléments à acquérir en préconisant une formation complémentaire. • Un refus circonstancié qui met fin au processus

TARIF VAE *

ETAPE 1	Information	gratuit
ETAPE 2	RECEVABILITE	450.00 €
ETAPE 3, 4 et 5	VAE SANS ACCOMPAGNEMENT	2500.00 €
ETAPE 3, 4 et 5	VAE AVEC ACCOMPAGNEMENT	4500.00 €

* Ces tarifs ne comprennent pas les droits d'inscription au diplôme visé.